



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du lundi 25 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

Etaient présents : BASSEUIL Roland, Frédéric BUTTET, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, GROUILLER Sébastien, JONON Corinne, LABOURET Christian, LAMBOROT Cécile, LAROCHE Lucas, MARTIN Claire, RENAUX Cécile

Étaient absents excusés : BRESCIANI Pascal, ayant donné pouvoir à BASSEUIL Roland

DESBROSSES Dominique

Secrétaire de séance : LAMBOROT Cécile

Secrétaire Générale de Mairie : BONNETAIN Ingrid

Nombre de membres
en exercice : 13

Nombre de membres
présents : 11

Date de convocation :
19/11/2024

OBJET : DELIBERATION

Relative aux travaux du SYDESL concernant le renouvellement de l'éclairage public vétuste.

Le Maire explique au Conseil Municipal que le SYDESL a proposé de remplacer la quasi-totalité des luminaires de l'éclairage public dans le cadre du Fonds Vert, avec un taux de subvention de 65 %. Et que le délai de réponse, le 8 novembre, l'a amené à consulter le conseil par mail. 9 conseillers se sont prononcés pour, et 3 s'abstiennent. L'accord de principe a ainsi été donné.

Les nouveaux éléments fournis par le SYDESL sont les suivants :

- 51 luminaires remplacés
- 6 410 W de puissance avant travaux
- 1 461 W de puissance après travaux
- 4 949 W d'économie réalisée, soit 77,20 %
- L'amortissement se ferait en un peu moins de 7 ans.
-

Le conseil doit délibérer pour confirmer la position de principe.

Le conseil municipal décide, à 10 voix pour et 2 abstentions (Corinne JONON et Sébastien GROUILLER) d'accepter ces travaux selon l'estimatif ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le 29/11/2024

ID : 071-217104637-20241125-2024057-DE

Berger
Levrault

	Total Travaux HT	Montant éligible HT	Participation SYDESL/FVert	Contribution du tiers
EP Renouvellement Vétuste	34 619,85 €	34 619,85 €	22 502,90 €	12 116,95 €
Total des travaux	34 619,85 €	34 619,85 €	22 502,90 €	12 116,95 €

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 25 novembre 2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Jean-Luc CHANUT

